

## Procès-verbal de la CD AMO du 17 mars 2018

09.30 h jusqu'à 14.50 h à Wettingen

### Participants CTAMO:

- Remo Müller, président (présidence)
- Philip Fröhlich, vice-président et formation Agility
- Werner Brönnimann, finances
- Peter Feer, responsable des juges Agility
- Hanspeter Jutzi, formation Obedience
- Christine Piontek Meister, concours
- Nicole Schmied, responsable des juges Obedience

### Excusés:

- Sascha Grunder, bureau de contrôle

### Aide juridique de la CD 2018:

Lic. jur. Barbara Schöpfer, cabinet d'avocats "Mühlhaupt und Partner" à Zürich

**Délégués: 129**

### Liste de l'ordre du jour / ordre du jour CD 2018

1. Bienvenue et constat de la conformité de la convocation
2. Élection des scrutateurs
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la CD AMO du 21.03.2015
5. Élection de la commission technique Agility – Mobility – Obedience:
  - a) du président
  - b) des membres
6. Hommages et remerciements
7. Modifications du règlement et demandes (selon la liste séparé)
8. Divers

## 1. BIENVENUE ET CONSTAT DE LA CONFORMITÉ DE LA CONVOCATION

Remo Müller, président de la CTAMO, souhaite la bienvenue aux personnes présentes pour la CD AMO 2018. Il constate la conformité de la convocation de la CD AMO et déclare l'ouverture de la séance.

Déjà pour la deuxième fois une inscription électronique a été utilisée pour la conférence des délégués. L'inscription était ouverte à partir de l'envoi des documents jusqu'à une semaine avant la CD. Pour une participation aujourd'hui, l'inscription était obligatoire. Ceci a été publié ainsi dans l'invitation de la CD et sur le site de la CTAMO. Ainsi comme en 2015, les bulletins de vote n'ont

plus été envoyés mais remis aujourd'hui sous présentation d'une carte de membre valable avec un timbre valable de la SCS. Ceci a très bien fonctionné et sera appliqué pour les prochaines conférences des délégués.

Même si les visiteurs ne sont pas admis, la CTAMO a accordé une autorisation spéciale à deux personnes pour la conférence des délégués actuelle. Il s'agit d' Erich Schwab et de Simon Brenca qui ont présenté leur candidature pour une fonction dans la CTAMO respectivement qui ont été proposés par des sections de la SCS. Les deux personnes ne sont pas ici comme délégués et n'ont donc pas de droit de vote ou de droit d'intervention. Ceci comme information.

Pour la première fois, les demandes n'ont pas été envoyées avec l'invitation, elles étaient seulement publiées sur le site web de la CTAMO où elles pouvaient être téléchargées et imprimées par tout le monde.

Selon le contrôle d'entrée, 129 personnes ayant le droit de vote sont présentes. La majorité absolue s'élève à 65 voix.

Lors des élections pour la CTAMO, la majorité absolue est nécessaire dans le premier tour. La majorité simple suffit cependant pour un deuxième tour éventuellement nécessaire.

Pour les votes concernant les affaires sur l'ordre du jour, seul la majorité simple est nécessaire.

Sous la direction de Christine Piontek Meister le bureau de vote consiste des personnes suivantes :

- Alois Bamert
- Pietro Blaiotta

Le bureau de vote entre seulement en fonction si les votes doivent être faits par bulletin de vote.

Le bureau de vote est confirmé avec applaudissement.

Le procès-verbal de la conférence des délégués actuelle est écrit par Barbara Feer, secrétariat CTAMO.

Madame lic. iur. Schöpfer du cabinet d'avocats "Mühlhaupt und Partner" à Zürich assume l'aide juridique.

Hansueli Beer, président de la SCS, remercie au nom du comité central les membres de la CTAMO pour leur temps investi dans leur fonction. Il souhaite aux participants une bonne réussite pour la conférence et aux personnes quittant leur fonction beaucoup de joie dans leur temps libre.

Remo explique le déroulement de la conférence des délégués. L'ordre du jour :

1. Bienvenue et constat de la conformité de la convocation
2. Élection des scrutateurs
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la conférence des délégués du 21 mars 2015 à Wettingen
5. Élection de la commission technique Agility – Mobility – Obedience:
  - a) du président
  - b) des membres
6. Hommages et remerciements
7. Modifications du règlement et demandes (selon la liste séparé)
8. Divers

## **2. ÉLECTION DES SCRUTATEURS**

Nicole Schmied fera la récapitulation totale des votes pendant la CD. Sont proposés comme scrutateurs :

- Patrick Bucher, AT Crazy-Runners
- Karl-Heinz Krause, AT Lichtenstein
- Jeannette Leutwyler, KG Winterthur
- Andy Wigger, SKBS
- Marlis Näf, Airdale Terrier Club
- Patricia Toniutti, SC Val de Travers
- Esther Riederer, KV Frauenfeld
- Jeannine Leu, SKG Zürich Oberland

**Tous les scrutateurs sont élus avec majorité.**

## **3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**L'ordre du jour et l'ordre des demandes sont approuvés à l'unanimité.**

## **4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CD AMO DU 21 MARS 2015**

**Le procès-verbal est approuvé à grande majorité.**

## **5. ÉLECTION DE LA COMMISSION TECHNIQUE AGILITY - MOBILITY - OBEDIENCE**

Remo explique la procédure de vote. Puisque Remo a donné sa démission comme président, il ne doit pas y avoir un président du jour.

Une candidature a été déposée pour la fonction du président. Il existe aussi trois candidatures pour les trois membres démissionnant de la CTAMO, Philip Fröhlich, Christine Piontek Meister et Nicole Schmied. Se présentent comme candidats comme membre de la CTAMO Silvia Willener, Roman Brändli et Simon Brenca.

Selon la CTAMO tous les trois candidats sont très qualifiés et elle les conseille aux délégués de voter pour eux. Toutes les candidatures ont été publiées sur le site web de la CTAMO avec curriculum et photo.

Les candidats se présentes aux délégués. Ils seront ensuite élus à scrutin ouvert.

### **a) Élection du président**

Pour la fonction du président, Erich Schwab se met à disposition.

Erich Schwab est élu à grande majorité. Il accepte l'élection avec joie et remercie pour la confiance.

## **b) Élection des membres**

Les quatre membres actuels du comité de la CTAMO

- Werner Brönnimann
- Peter Feer
- Sascha Grunder
- Hanspeter Jutzi

se mettent à disposition pour un nouveau mandat de trois ans.

Les délégués confirment aussi cette élection avec unanimité. Tous les trois candidats actuels présents acceptent l'élection avec remerciement. Remo a fait la demande à Sascha avant la conférence car il est excusé. Aussi lui accepte l'élection.

Les trois candidats Silvia Willener, Roman Brändli et Simon Brenca sont élu séparément à scrutin ouvert à l'unanimité. Tous les trois candidats acceptent l'élection avec remerciements.

## **6. HOMMAGES ET REMERCIEMENTS**

Il n'y a pas d'hommage mais plusieurs remerciements.

La fonction du délégué FCI est de nouveau liée à un mandat de comité dans la CTAMO, ceci depuis début 2018. Peter Feer s'est chargé de cette fonction à partir du 1.1.2018.

Remo reconnaît le travail de l'ancien délégué FCI Marco Mouwen. Marco a été invité comme invité à la CD. Il est honoré en absence. Les délégués remercient les efforts de Marco avec applaudissement.

Aussi les membres démissionnant de la CTAMO reçoivent des remerciements:

- Philip Fröhlich, vice-président et formation Agility
- Christine Meister-Piontek, domaine de concours
- Nicole Schmied, responsable des juges Obedience

Remo remercie le travail des trois personnes démissionnant dans la CTAMO. Tous ont investi beaucoup de temps libre dans cette fonction honorifique. La camaraderie s'est transformée en amitié. Remo regrettera les trois. Il leur souhaite ses meilleurs vœux et encore beaucoup de plaisir dans le sport canin. Tous les trois reçoivent un cadeau de départ. Les délégués leur rendent hommages avec une ovation debout.

A la fin Remo est honoré.

Peter Feer reconnaît le travail de Remo. Peter souligne tous le travail facultatif de Remo pour la CTAMO et le comité. Remo voulait expressément une reconnaissance courte. Peter remet à Remo un bouquet de fleur et un cadeau. Les délégués rendent hommage à son travail avec une ovation debout. Remo remercie ces remerciements.

## 7. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT ET DEMANDES

Remo Müller informe que le délai pour les demandes était jusqu'au 31.12.2017 et a été publié dans HUNDE, Cyno et sur le site de la CTAMO. Le délai à la fin de l'année correspondait à la pratique courante des dernières conférences des délégués.

Toutes les demandes sur l'ordre du jour ont été déposées auprès de la CTAMO dans les délais fixés. Les demandes où il n'était pas clair si elles entraient dans la compétence de la conférence des délégués ont été soumises à un examen juridique par la SCS. Deux demandes ne sont pas dans la compétence de la conférence des délégués de la GtAMO mais exclusivement auprès de la SCS respectivement la conférence des délégués de la SCS. Sous recommandation juridique, ces deux demandes n'ont pas été admises à la CD et ne seront donc pas traitées. Concernant une de ces demandes, la CTAMO donnera quand même une déclaration à la fin du point 7 de l'ordre du jour. Il n'y aura cependant pas de discussion car il ne s'agit pas d'une affaire sur l'ordre du jour.

Toutes les demandes ont facultativement été remises par les demandeurs en deux langues.

### CK AMO 2018, ordre des demandes

Nr.	Demande	Demandeur
1.	Agility CSPC estafette	Hundesport Allschwil
2.	Agility CS individuel	Hundesport Allschwil
3.	Agility EO qualification	Hundesport Allschwil
4.	Agility revalorisation Jumping	Hundesport Allschwil
5.	Agility taille du ring	Hundesport Allschwil
6.	Système d'inscription uniforme Agility	ATN Hasli-Flyers
7.	Abolition du cahier de travail Agility	ATN Hasli-Flyers
8.	Agility acceptation des résultats à l'étranger	Agility RossoBlu Bellinzona
	Agility acceptation des résultats à l'étranger	SC Ascona
	Agility acceptation des résultats à l'étranger	SC Bellinzona
	Agility acceptation des résultats à l'étranger	SC Lugano
9.	Directives générales	CTAMO
10.	Règlement juge de concours	CTAMO
11.	Règlement Obedience	CTAMO
12.	Règlement Obedience CS	CTAMO
13.	Règlement Obedience championnats intern.	CTAMO
14.	Règlement Agility	CTAMO
15.	Règlement obstacles Agility	CTAMO
16.	Règlement CSPC	CTAMO
17.	Règlement Agility championnats intern.	CTAMO

### **Demande 1, Agility CSPC estafette, Hundesport Allschwil**

Malheureusement cette demande contient deux demandes, bien que pour chaque modification de règlement il devrait être faite une demande séparée. Les deux demandes seront traitées séparément et seront aussi votées séparément.

**Demande A** prévoit de modifier l'ordre des épreuves dans l'estafette. L'estafette devrait de nouveau commencer comme auparavant avec le Temps-fautes-fini.

La CTAMO recommande le refus de cette demande.

Raison:

Seulement en 2015 la demande pour une modification de l'ordre de l'estafette a été approuvée par les délégués dans sa forme présente. La raison pour la demande d'alors de la CTAMO était et est le fait qu'ainsi l'estafette peut être jugée correctement.

Le chronométrage se fait avec le départ pour l'Agility jusqu'à la fin du Jumping et peut ainsi être mesurer correctement et avec le chronométrage électronique.

Le Gambler a dans sa forme actuel tous le temps possible pour la collection de points et non seulement ce que le participant Temps-faute-fini lui « laisse ».

Le Temps-fautes-fini est et reste ce qu'il a toujours été, c'est-à-dire la possibilité d'obtenir des secondes de bonus. Ceci ne changera pas, si le Temps-fautes-fini est fait au début ou à la fin.

La CTAMO recommande de refuser cette demande et ouvre la discussion.

Philip Cottet, Hundesport Allschwil: Philip justifie la demande qu'avec la modification de l'ordre des épreuves il manque la suspense dans l'estafette. Il explique le déroulement et l'atmosphère perdue.

**La modification demandée du règlement est approuvée avec 58 voix oui et 37 voix non.**

**Demande B** veut que aussi le tunnel souple soit mis sur la liste des obstacles non admis pour l'estafette et que la table soit biffer de cette liste.

La CTAMO recommande d'approuver cette demande.

Raison:

L'argumentation du demandeur est compréhensible. Le tunnel souple ne devrait vraiment pas être utilisé dans l'estafette parce qu'il ne peut être fait seulement d'un côté. La table sera de toute façon biffée car – si les modifications de la CTAMO dans le règlement Agility et le nouveau règlement d'obstacle sont approuvés par les délégués – elle n'entrera plus en fonction comme obstacle.

Personne ne demande la parole.

**La modification demandée du règlement est approuvée à l'unanimité.**

## **Demande 2, Agility CS individuel, Hundesport Allschwil**

La demande prévoit d'introduire des titres individuels de championnat suisse pour les différentes épreuves lors des championnats suisse Agility. Donc un championnat suisse Agility et un championnat suisse jumping, le vainqueur de la combinaison Agility et Jumping sera nouveau « Swiss Champion Agility ».

La CTAMO recommande de refuser cette demande.

Raison:

La CTAMO ne peut pas suivre l'argumentation du demandeur et trouve une introduction de titres séparés championnat suisse pour Agility et Jumping inutile. La 2<sup>ème</sup> épreuve peut être intéressante malgré des fautes ou élimination dans la première épreuve non seulement pour les sportifs mais aussi pour le public, ceci a été prouvé beaucoup de fois par des épreuves pleines de suspense. Le meilleur exemple est Claudia Schwab. Pendant les championnats du monde et les championnats suisses elle l'a prouvé avec d'incroyables épreuves, même si à la fin elle ne courrait plus pour le titre. Il y aurait encore d'innombrables exemples. Et ça devrait être comme ça. Même si ce n'est que pour prouver à soi ou au public qu'on puisse le faire mieux que pendant la première épreuve.

L'introduction d'autres titres de champion suisse pour les diverses épreuves serait encore une fois une nouvelle récompense pour l'élite suisse Agility qui s'éloigne de plus en plus de la base. Malheureusement de plus en plus de sportifs Agility « normaux » se plaignent de ce fait auprès de la CTAMO. La base qui porte l'Agility ne profiterait en aucune forme de ces titres supplémentaires. Seulement les coureurs d'élite en profiteraient.

L'argument le plus fort cependant est que la Suisse s'éloignerait des modalités des deux concours internationaux les plus importants, le CM et l'EO. Eux aussi ne connaissent seulement un titre de champion du monde et un vainqueur du EO. Il n'existe pas de champion du monde Agility et aucun champion du monde Jumping et en plus un vainqueur de la combinaison. Entre autre un bon sportif Agility est celui qui réussit à faire deux épreuves en suite sans fautes. Donc il n'existe pas ce problème avec des titres individuels.

La CTAMO cependant n'est pas contre la décoration et l'hommage séparément des épreuves finales dans le cadre de la remise des prix analogue aux épreuves de qualification. Au contraire. Si cette demande sera refusée, la CTAMO écrira dans le cahier des charges pour les organisateurs d'accorder aussi des prix pour les diverses épreuves finales au CS individuel lors de la remise de prix, cependant explicitement sans titre.

La discussion est ouverte pour cette demande.

Philip Cottet, Hundesport Allschwil: explique sa demande et justifie sa demande avec la motivation des participants et des spectateurs.

**Sa modification demandée du règlement est refusée à grande majorité.**

### **Demande 3, Agility EO Qualification, Hundesport Allschwil**

La demande prévoit qu'au futur seulement 250 teams de la classe 3 soient admis aux qualifications EO. La classe 2 ne sera plus admise. La répartition des places de départ et catégorie est distribué selon le ACR.

La CTAMO recommande de refuser cette demande.

Raison:

La CTAMO reconnaît cependant l'avantage d'une limitation pour gagner du temps. Mais elle est à l'unanimité pour la continuation de ce modèle d'admission ou chaque team des classes 2 et 3 sont admis aux qualifications EO. Même si le nombre de participants était très haut pendant les dernières années, selon la CTAMO une limitation n'est pas nécessaire.

A la fin aussi ici cette demande serait au profit de l'élite ; la base et ceux qui ne participent peu fréquemment seraient exclus ou au moins défavorisés.

Ceci n'est pas l'idée du EO, même si l'EO a beaucoup changé dans les dernières années. Malgré un haut niveau, l'EO a encore gardé son caractère de fête populaire. Surtout à cause du haut nombre de participants. Les teams des divers pays sont bien plus grand qu'au CM, les chiens sans papiers y sont admis et en Suisse aussi « monsieur et madame suisse » peuvent se qualifier pour le EO s'ils sont en forme le jour-même. Et on devrait continuer comme ça. Un concours non seulement pour l'élite Agility mais aussi pour les « personnes normales ». Le nom « Open » explique déjà tout ; dans d'autres pays même la classe 1 peut participer aux qualifications. Aussi au EO des participants de toutes les classes y participent.

Interne la CTAMO a déjà discuté de telle limitation, mais à la fin elle est toujours – et ceci à l'unanimité – revenu à ce modèle de qualification. La CTAMO est de l'opinion que les qualifications EO doivent restées ouvertes à tous les teams de la classe 3 et surtout aux teams de la classe 2. Et si un team de la classe 2 réussit la qualification pour la participation à l'EO, alors il l'a plus que mérité.

Bien sûr 350 participants sont un défi pour l'organisateur ; la CTAMO en est bien consciente. Il s'agit cependant seulement d'un problème d'organisation qui a jusqu'à présent toujours pu être résous et maîtrisé.

La discussion est ouverte pour cette demande.

Philip Cottet, Hundesport Allschwil: justifie sa demande et souligne qu'il est plus difficile de devenir vainqueur du EO que vainqueur du CM. Philip montre des thèmes logistiques (date tardive de la 2<sup>ème</sup> qualification en juin, avec 250 chiens beaucoup peuvent y participer).

Karl-Heinz Krause, AT Lichtenstein: Il soutient la demande de la CTAMO. Il existe d'autre moyen pour organiser un concours avec autant de participants. En Suisse il est déjà assez difficile d'entrer dans la classe 3.

Roman Brändli, Schweizerischer Klub für Holländische Schäferhunde: Roman regarde ce thème du côté financier avec une réduction des participants aux qualifications pour le EO.

Jeannine Leu, SKG Zürcher Oberland: Jeannine explique qu' un passage en classe supérieure de la classe 2 à la classe 3 est possible à partir des qualifications jusqu'au EO. Elle soutient l'argument de Roman.

**La modification demandée du règlement est refusé avec grande majorité.**

#### **Demande 4, revalorisation Jumping, Hundesport Allschwil**

La demande prévoit de revaloriser l'épreuve Jumping. Déjà maintenant il est une épreuve de concours qui n'a cependant aucune importance sauf aux qualifications et au championnat suisse. L'épreuve Jumping devrait être mise au même niveau que l'épreuve Agility avec cette demande. Les résultats du Jumping devraient au futur donc être nécessaires pour les confirmations et les passages en classe supérieure.

La CTAMO recommande d'approuver cette demande.

Raison:

L'argument du demandeur est compréhensible et la CTAMO est de la même opinion. Selon le règlement, le Jumping est déjà aujourd'hui une épreuve de concours et doit obligatoirement être offert lors d'un concours officiel. Cependant le Jumping ne compte ni pour un passage en classe supérieure ni pour la confirmation et n'est pas inscrit dans le cahier de travail. Il est important seul aux qualifications pour le CM et l'EO et pour les championnats suisses ; il fait seulement tapisserie. Ceci devrait enfin être corrigé.

Donc au futur pour un passage en classe supérieure et pour une confirmation non seulement les résultats de l'Agility seraient nécessaires mais aussi les résultats du Jumping. Aussi la période de transition demandée est raisonnable et applicable.

La CTAMO pourrait aussi réaliser cette demande dans un temps à investir raisonnable aussi sur le point technique.

Philip Cottet, Hundesport Allschwil: souligne que tout a été dit.

**La modification demandée du règlement est approuvée à l'unanimité.**

#### **Demande 5, Agility taille minimum du ring dans les halles, Hundesport Allschwil**

La demande prévoit d'augmenter la taille minimum dans les halles de 600 m<sup>2</sup> à présent à 750 m<sup>2</sup>; la largeur minimum doit rester comme jusqu'à présent à 19 m. La taille minimum sur les places à l'extérieur reste à 800m<sup>2</sup>. Cependant contraire jusqu'à présent a part de la largeur minimum de 20 m, aucune autres prescriptions de taille devraient être faites. En plus une séparation close ou une distance minimum de 10 m devrait être obligatoire s'il y a deux rings l'un à côté de l'autre.

La CTAMO recommande de refuser cette demande.

Raison:

En principe une surface plus grande du ring dans les halles est selon la CTAMO désirable. Les parcours pourraient devenir plus intéressants car plus étendus. Cependant 750 m<sup>2</sup> sont très ambitieux. Pour les qualifications au CM et au EO, ces 750 m<sup>2</sup> pourraient être acceptés comme règle exceptionnelle, mais pas pour les concours en principe. Quelques manèges pour chevaux ou halles Agility ne remplissent pas ou à peine ces critères.

Cependant la CTAMO a elle-même proposée un agrandissement de 600 m<sup>2</sup> à 700 m<sup>2</sup> dans une demande qui sera traitée plus tard – modifications dans le règlement Agility. Selon La CTAMO cela serait un compromis acceptable.

La demande cependant de biffer toutes les autres mesures (largeur et longueur) du règlement à l'exception des largeurs minimum de 19 respectivement 20 m est selon la CTAMO raisonnable.

Donc le vote sur la superficie du ring et sur les corrections de mesure se feront séparément.

Discussion sur la taille du ring dans les halles:

Philip Cottet, Hundesport Allschwil: Philip justifie sa demande et se réfère au règlement FCI. Philip voudrait un règlement uniforme car 75% des concours sont organisés dans des halles. Les 750 m<sup>2</sup> ont été calculé en faisant des recherches avec les propriétaires de halles. On a constaté qu'il n'existe aucune halle qui n'a pas 750 m<sup>2</sup>. Selon le nouveau règlement Agility avec les distances plus grandes, il faut ces nouvelles mesures.

Urs Inglin, Underdogs: Urs constate qu'il ne s'agit pas du SAC et pas de son propre halle possible. Il souligne qu'il est aussi possible de construire un parcours de 200 m dans une petite halle. En Suisse romande il n'y aurait seulement Fräschels avec un ring, Sennwald ne pourrait plus organiser des concours. Le sport populaire n'a pas besoin de 750 m<sup>2</sup>. Les entraînements se font souvent sur des parcours avec moins de m<sup>2</sup>. Les participants peuvent eux-mêmes décider ou ils veulent participer. Si on voudrait changer quelque chose, on devrait directement augmenter à 800 m<sup>2</sup> selon le règlement FCI. Urs refuse cette demande, aussi comme merci pour les propriétaires de halles qui nous mettent à disposition leurs halles et ceci parfois déjà depuis plus de 10 ans.

Heidi Erhart, Dressurverein Basel: Elle souligne que jusqu'à présent ça a fonctionné et qu'on devrait le laisser comme maintenant.

Martin Jenny, Hundesport Moos: Martin dit que cette demande le concerne directement. Il souligne que dans l'espace de 10 ans il n'a jamais eu un accident sur les 600 m<sup>2</sup>. Il montre avec des chiffres que jusqu'à 2017 presque ¼ des revenus du franc CM sont venu de Fräschels. Martin indique les nombres de participants en baisse et le nombre de plus en plus nombreux de halles. Le marché doit décider

**La modification demandée du règlement est refusée à grande majorité.**

**Vote 2: Rature de mensuration – seulement une largeur minimum – est votée séparément.**

**La modification demandée du règlement est approuvée à grande majorité.**

### **Demande 6, système uniforme d'inscription Agility, ATN Hasli-Flyers**

La demande voudrait l'introduction d'un système central d'inscription pour les concours Agility impérativement pour fin 2018. A partir de cette date, le domaine complet des inscriptions devrait se faire sur une plateforme centrale pour tous les organisateurs de concours ainsi que pour les sportifs.

Des demandes identiques ont déjà été faites par le même demandeur lors des CD 2012 et 2015 et refusées presque à l'unanimité par les délégués.

Comme déjà en 2012 et 2015 la CTAMO recommande aux délégués de refuser cette demande.

Raison:

Aussi la raison de la CTAMO est identique. La CTAMO ne soutient pas la proposition de faire toutes les inscriptions de concours avec un système central. Ce n'est pas le devoir de la CTAMO de prescrire aux organisateurs avec quel système ils gèrent au futur leurs inscriptions. La CTAMO s'occupe seulement à ce que données des listes de résultats soient envoyées dans les délais fixés et sous la forme prescrites par la CTAMO afin de pouvoir lire ces données sans fautes dans la banque de données des résultats. En plus la CTAMO doit mettre à disposition un agenda complet des concours qui est le cas depuis quelques années. Toutes les autres choses n'intéressent pas la CTAMO. Les sections et organisateurs doivent rester libre à choisir avec quel système et dans

quel forme ils organisent les inscriptions de leur concours, si avec la carte d'inscription bleu – qui est toujours encore valable – avec un logiciel tiers, un propre système, par mail ou n'importe.

L'alternative serait de donner la charge externe à un opérateur d'une plateforme d'inscription déjà existante, mais ceci n'entre pas en considération pour la CTAMO.

La CTAMO n'est aussi pas en mesure, à côté de ces autres tâches, de discuter avec les sportifs et organisateurs sur des inscriptions soi-disant échouées ou de s'occuper d'incidents techniques du système. Et ceci serait exactement le cas. Nous parlons d'environ 36'000 participants et environ 280 concours chaque année seulement pour Agility. Le traitement des données signifierait beaucoup de travail.

Tous les membres de la CTAMO sont des membres bénévoles. Même si le système d'inscription serait fait par le secrétariat, ce qui est impossible – pas de temps -, les membres de la CTAMO devraient quand-même s'occuper des demandes et réclamations.

Même à l'étranger, avec quelques exceptions, les organisateurs choisissent eux-mêmes leur système d'inscription. On cherche de créer un besoin auprès des membres du GTAMO qui n'existe pas respectivement qui n'est pas justifié. En Suisse notre système d'inscription est excellent. Dans la plupart des autres pays le système d'inscription électronique n'en est qu'à ses débuts. Par exemple en Allemagne, pour beaucoup de concours on s'inscrit encore par la poste, le reste par mail, ce qui représente beaucoup de travail pour l'organisateur. Le peu de système privé électronique commence seulement à être utilisé peu à peu.

En plus cette demande est seulement rédigée pour le sport Agility, elle devrait aussi comprendre une solution pour les sports Obedience et Mobility. Notre groupe de travail s'occupe des trois disciplines de sport. Ceci était déjà l'objet de critique lors de la CD 2012 et 2015, le demandeur l'a de nouveau ignoré.

Selon tous ces faits décrits, la CTAMO recommande aux délégués de refuser la demande des ATN Hasli-Flyers. Le délai d'introduction fin 2018 ne serait pas réalisable. Aussi ce point avait été critiqué lors des deux dernières CD.

Selon la CTAMO, les moyens financiers ne sont pas donnés pour le moment pour une telle solution. Ils devraient être mis dans le budget régulier de la prochaine année à l'intention du comité central de la SCS respectivement de la conférence des délégués de la SCS.

Fredy Surber, ATN Hasli Flyers: Fredy dit que tous ce qui a été dit n'est pas juste. Fredy souligne qu'il existe un système d'inscription pour les qualifications du CM et du EO. Les organisateurs professionnels ne contrôlent pas les licences. Si le système d'inscription était de la CTAMO, les participants ne pourraient pas s'inscrire/se désinscrire pour deux concours, s'inscrire dans une fausse classe, ou s'inscrire avec un mauvais numéro de licence.

Karl-Heinz Krause, AT Lichtenstein: La demande même n'est pas mauvaise, Le traitement des données doit de toute façon être fait, il y aura toujours des frais.

**La modification demandée du règlement est refusé à grande majorité.**

## **Demande 7, Abolition du cahier de travail Agility, ATN Hasli-Flyers**

La demande prévoit de supprimer le cahier de travail Agility et d'enregistrer les dates de concours seulement sous forme électronique. Les chiens recevraient seulement une carte d'identité.

Aussi cette demande a déjà été posée sous la même forme par le même demandeur lors de la CD 2012 et 2015. En 2012 la demande a été retirée par le demandeur avant le vote, en 2015 elle a été refusée par les délégués à grande majorité.

La CTAMO recommande de nouveau de refuser cette demande.

Raison:

Aussi la raison de la CTAMO est comme en 2012 et 2015, cependant avec un supplément important à la fin.

Au moment actuel l'abolition du cahier de travail n'est peu possible et raisonnable en si peu de temps. Le cahier de travail dans sa forme actuel vaut encore comme un certificat officiel et appartient au chien.

En plus on ne doit pas isoler cette demande seulement pour le sport Agility, il s'agit d'un cahier de travail uniforme pour Agility et Obedience. Surtout en Obedience le cahier de travail a encore une grande importance. Les derniers résultats sont visuellement contrôlés à chaque concours Obedience.

Déjà lors de la CD 2012 et 2015 ce fait important a été communiqué au demandeur, il a quand-même de nouveau posé cette demande isolé pour Agility.

Mais aussi en Agility le juge n'aurait plus la possibilité de faire un contrôle par échantillonnages lors d'un concours sans accès internet.

En supprimant le cahier de travail nous serions presque le seul pays sans contrôle de performance du chien. Les participations à l'étranger seraient dans quelques pays énormément difficiles, peut-être même impossible. Même si actuellement les participations à l'étranger ne comptent pas – pour Obedience elles comptent pour le passage en classe supérieure – elles doivent quand même être enregistrées dans un cahier de travail. Obligatoire pour Obedience. Le cahier de travail est pour les participations à l'étranger au moment le seul moyen de contrôle pour les organisateur et organisations des pays pour contrôler si un chien a bien été inscrit respectivement participent dans la bonne classe.

L'abolition des cahiers de travail écrits comme seul pays, respectivement des documents de performance, sans aucune raison et sans examen sérieux, serait une grande faute.

La vente des cahiers de travail est en plus une source de revenus bienvenue pour le groupe de travail Agility Obedience et Mobility. Il s'agit de revenus de plus de 30'000.00 Francs par année. En renonçant aux revenus des cahiers de travail, la CTAMO devrait inévitablement diminuer d'autres soutiens financiers pour les sportifs ou les organisateurs.

En plus les sportifs n'auraient plus de contrôle par écrit ou un moyen de preuve si l'enregistrement des données n'avait pas bien été saisi et ne peuvent seulement être prouvée par un moyen électronique.

Selon tous ces aspects, la CTAMO recommande aux délégués de de nouveau refuser cette demande.

Néanmoins la CTAMO n'est pas complètement contre cette idée et ne veut pas se fermer à l'avenir. Le cahier de travail dans sa forme actuel est vraiment un document vieux et un jour ou l'autre ne sera plus moderne. En cas du refus de cette demande, la CTAMO présentera pour vote lors de la CD 2021 un concept pour remplacer le cahier de travail. Ceci, contrairement à cette demande,

après de nombre examens sérieux. Car il y a plusieurs facteurs à prendre en considération ; ci-dessous seulement quelque uns :

Quels sont les conditions qui devraient être données afin qu'aussi Obedience puisse renoncer à un cahier de travail (examen du côté de la FCI).

- Financements de remplacement, les cahiers de travail apporte chaque année plus de CHF 30'000 au groupe de travail, un montant pas à négliger.
- Modifications du règlement; le cahier de travail est mentionné plusieurs fois dans les règlements
- Déroulement administratif (système IT, concours etc.)
- Recherches dans d'autres pays
- Planification de la réalisation

Remo demande le demandeur Fredy Surber s'il tient sous ces conditions à sa demande ou s'il retire la demande.

Fredy Surber, ATN Hasli-Flyers: Fredy souligne qu'il faudra attendre ce cahier de travail. La France a déjà depuis 7, 8 ans une carte de crédit comme document. Les résultats sont inscrits sur des feuilles.

**Fredy retire sa demande en faveur de la proposition de la CTAMO.**

#### **Demande 8, Agility acceptation des résultats à l'étranger, 4 demandes identiques, Agility RossoBlu Bellinzona / SC Ascona / SC Bellinzona / SC Lugano**

Les demandes des clubs Agility RossoBlu Bellinzona, SC Ascona, SC Bellinzona et SC Lugano sont 100% identiques. Les demandes veulent que les résultats obtenus à des concours FCI étrangers soient à l'avenir valables en Suisse et comptent pour la confirmation et le passage en classe supérieure.

La CTAMO recommande aux délégués d'approuver ces demandes.

La CTAMO comprend tout à fait l'argumentation des demandeurs. Donc la CTAMO soutient les demandes même si malheureusement il manque un concept pour la réalisation. Les sportifs Agility du Tessin sont vraiment dans une position difficile. Au Tessin seul peu de concours sont organisés et les autres concours dans le reste de la Suisse peuvent seulement être atteints après un long voyage. Il va donc de soi que de choisir surtout des concours en Italie. En hivers la situation est encore plus difficile à cause de la situation sur les routes. Il est donc encore plus difficile pour les sportifs Agility du Tessin de pouvoir se confirmer ou d'avoir des places sur le podium afin de passer en classe supérieure.

La CTAMO est aussi de l'opinion que la différence de performance entre les concours en Suisse et à l'étranger n'est plus ou n'est plus aussi grand comme auparavant. La CTAMO est aussi consciente que les résultats à l'étranger ont un avantage par rapport aux résultats en Suisse ce qui dépend du juge – pas de calcul individuel du temps de parcours standard comme en Suisse –, cependant selon la CTAMO ce fait peut être négligé.

Remo explique la réalisation qui n'a malheureusement pas été pris en considération par les demandeurs. L'acceptation de résultats étrangers signifie un surcroît manuel de travail pour la CTAMO qui ne doit pas être sous-estimé. Donc ci-dessous quelques explications de la CTAMO :

Seul les résultats de concours officiels organisés par une organisation FCI du pays comptent ; en Italie seulement ENCI. Les résultats de pays non FCI comme GB, USA, etc. ne seront encore pas acceptés.

Les résultats doivent être manuellement inscrits par le bureau de contrôle de la CTAMO dans le système à l'aide des listes de résultats obtenues, les confirmations, passages en classe supérieure etc. inclus. Ceci ne peut définitivement pas être fait automatiquement.

Les confirmations et les places sur le podium autorisant à passer en classe supérieure doivent être calculées selon le règlement suisse à l'aide des listes de résultat obtenues. (Exemple classe 3 larges : confirmation : EXC0 sous les premier 20% des participants, passage en classe supérieure : place sur le podium avec EXC0 sous les premier 10% des participants).

La liste de résultat remise doit être certifiée par signature par le juge. En plus il doit confirmer qu'il s'agit d'un concours de l'organisation FCI du pays.

Tous ces services ne peuvent pas être faits gratuitement. Donc une participation aux frais de CHF 10.00 sera demandé pour le travail manuel / inscription par résultat. L'étiquette pour le cahier de travail sera envoyée après l'encaissement.

Selon la CTAMO la participation aux frais de CHF 10.00 est raisonnable pour ce travail manuel supplémentaire. En plus les participations aux concours sont en général bien moins chères qu'en Suisse. Et puis la CTAMO pense que de toute façon seulement les résultats pour la confirmation ou le passage en classe supérieure seront annoncés, tous les autres résultats ne sont sans importance.

Brigitte Hegnauer, Agility Team RossoBlu: Brigitte justifie les quatre demandes identiques (difficile sur le point de vue logistique afin que tous signent une demande). Elle est d'accord avec les conditions. Il y a une courte discussion entre elle et Remo.

Karl-Heinz Krause, AT Lichtenstein: Karl-Heinz voudrait savoir si ce sera valable pour toute la Suisse. Remo l'affirme.

Patrick Bucher, AT Crazy Runners: Patrick dit qu'il doit souvent signer des résultats de français. Il propose un formulaire uniforme de la CTAMO. Il soutient la demande de la CTAMO. Selon Remo un tel formulaire sera examiné.

Werner Koller, Sportteam Dog Academy: Il demande si la taxe est par épreuve ou par concours. Remos dit « par concours ».

Jeannine Leu, SKG Zürich Oberland: Jeannine demande si les résultats à l'étranger comptent pour l'ARL. Remo répond avec « non ».

Rouva Stautner, KV Innerschwyz: Rouva veut savoir si une inscription dans le cahier de travail est suffisante.

Remo : non, une inscription seule ne devrait pas suffire. Il doit y avoir la liste de résultat déjà mentionnée et la signature du juge.

**La modification demandée du règlement est approuvée à l'unanimité.**

## **Demandes de la CTAMO**

### **Demande 9, CTAMO, Modifications règlement Directives générales**

Les modifications dans les Directives générales sont en principe une correction des modalités d'inscription et de publication plus actuelles pour les concours. Il n'y a plus de sens de publier les concours dans Hunde et Cyno. Ceci est beaucoup de travail et coûte. Le calendrier sur le site web de la CTAMO est décisif et bien plus actuel.

En plus la CTAMO devra recevoir officiellement la compétence de rayer les concours qui ne respectent pas le règlement, les délais et / ou les directives correspondantes, respectivement retirer le caractère officiel à ce concours.

Philip Müller, Agilit'asion veut savoir pourquoi il y a un numéro Postcheck dans les Directives générales.

Monika Meier, travaille à la poste: elle dit que ce numéro n'est pas une aide pour payer à la poste.

Remo demande s'il y a des objections de retirer ce numéro Postcheck. Les délégués disent « non ».

Pascal Maroux, Société Cynologique Yverdon et environs: souligne que le Cyno est important pour la Suisse romande.

Remo ne connaît personne qui s'informe encore sur Hunde et Cyno. Seulement peu de personnes. La dépense de temps n'est dans aucune relation.

Bea Wassermann, HS Bassersdorf: elle propose de aussi supprimer la carte bleu d'inscription respectivement de la biffer du règlement.

Remo dit qu'il devrait y avoir une demande ce qui n'est pas le cas à cette CD.

Philip trouve qu'il y a peu de carte bleue ou de mail, des inscriptions se font aussi par SMS.

**La demande est approuvée à grande majorité.**

### **Demande 10, CTAMO, Modifications règlement juge de concours**

Aussi ici il s'agit entre autre de biffer les prescriptions de publication dans Hunde et Cyno. Cependant surtout les conditions pour une candidature comme juge Agility sont corrigés et renforcés.

En plus les juges suisses devraient à l'avenir pouvoir juger des concours dans des pays qui sont seulement des partenaires de coopération de la FCI (GB, USA etc). Jusqu'à présent ceci était autorisé seulement dans des pays de membre de la FCI. Ceci signifie une inégalité avec les juges d'autres pays. Dans la plupart des pays FCI les juges peuvent déjà le faire.

En plus les conditions à l'exercice de leurs fonctions ont été actualisées sous le point 4.6.1, ainsi la formation continue sous 4.6.5, le temps de l'engagement obligatoire sous 4.6.6 ainsi que l'assurance des qualités sous 4.6.10.

Karl-Heinz Krause, AT Lichtenstein: Au fond les modifications sont positives. Karl-Heinz n'est pas d'accord avec l'augmentation de l'engagement obligatoire, car les annulations d'un concours au dernier moment auraient des conséquences, un concours en moins. Les juges de régions marginales ont de la peine car la plupart des concours ont lieu en Suisse centrale.

Patrick Bucher, AT Crazy Runners: voudrait que les engagements à l'étranger comptent. Dans le règlement est écrit engagement SCS.

Remo demande aux délégués si ceci peut être changé à FCI. Les délégués sont d'accord.

Patrick Bucher, AT Crazy Runners: voudrait que l'âge minimum de 25 ans soit changé à majeure. Peter justifie que l'âge minimum est pour la protection du juge.

Patrick Bucher, AT Crazy Runners: apporte la discussion à l'âge maximum. Il y a une courte discussion sur l'âge maximum des juges.

Philip Cottet, Hundesport Allschwil: soutient la demande avec l'âge minimum de 25 ans car parfois le juge est comme dans un bassin de requin.

Remo demande Karl-Heinz et Patrick si on peut voter sur le règlement en bloc. Sur demande de Karl-Heinz et Patrick on votera cependant séparément sur les passages discutés.

### **Vote augmentation de 3 à 5 concours obligatoires:**

**La demande de la CTAMO est approuvée à grande majorité.**

### **Vote âge minimum 3.1, paragraphe 4 augmentation de l'âge minimum à 25 ans:**

**La demande de la CTAMO est approuvée à grande majorité.**

Rouva Stautner, KV Innerschwyz veut savoir pourquoi le chien doit être dans la classe 3.

Peter Feer remarque qu'un juge doit avoir acquérir de l'expérience dans la plus haute classe.

### **Vote règlement:**

**La demande est approuvée à grande majorité.**

### **Demande 11, CTAMO, modification règlement Obedience**

Le règlement valable actuel Obedience a été approuvé lors de la CD 2015 et est en vigueur depuis janvier 2016. Il décrit essentiellement la classe « Débutants », les classes 1 – 3 sont organisées selon le règlement FCI.

Avec les modifications proposées, la CTAMO voudrait faciliter l'entrée dans le sport Obedience. Donc dans tous les exercices de rapport on peut utiliser un propre objet. Les positions peuvent être choisies par le conducteur du chien et quelques distances ont été raccourcies.

La plus grande modification est cependant le fait qu'on puisse louer et confirmer son chien pendant les exercices. Dans le règlement jusqu'à présent c'était absolument interdit, maintenant la CTAMO voudrait admettre dans la classe Débutants un encouragement verbal du chien pendant les exercices.

Jessica Herren, Les Amis du Chien du Val-de-Ruz: elle trouve les modifications pour les exercices en mouvement raisonnables mais elle a un problème avec l'encouragement pendant les exercices. Elle pense que les personnes seraient mal préparées pour les classes FCI.

Hanspeter dit que ceci est rattaché au règlement anglais.

Marlise Neff, Schweizerischer Airedale Terrier Club: soutient la modification du règlement car les Débutants sont une classe de motivation, ils sont volontaire.

Silvia Dierauer, Kynologischer Verein Seetal: observe que beaucoup de règlement se réfère aux classe de performance les plus hautes. Le conducteur devrait pouvoir interrompre un exercice s'il le veut. Elle voudrait qu'on ait le temps de motiver son chien.

Remo remarque qu'ici seul des demandes officiellement présentées peuvent être traitées.

Hanspeter explique que les examens peuvent être interrompus selon la FCI.

Les délégués votent sur l'objection de Jessica, s'il faut renoncer à la motivation.

**L'objection de Jessica est refusée à grande majorité.**

**La demande de la CTAMO est approuvée à grande majorité.**

### **Demande 12, CTAMO, modification règlement Obedience CS**

Ce règlement a été modifié la dernière fois lors de la CD 2012.

La CTAMO voudrait à l'avenir organiser aussi un championnat suisse dans les classes FCI 1 et FCI 2, analogue comme par exemple lors des FMBB championnat mondial pour les bergers belges ou ceci est courant depuis quelque temps.

On devrait aussi faciliter les conditions d'admission afin que à l'avenir seulement au moins une qualification „bien“ soit nécessaire dans la classe correspondante.

**La demande est approuvée à grande majorité.**

### **Demande 13, CTAMO, modification règlement Obedience championnats internationaux**

Jusqu'à présent trois concours éliminatoires pour le championnat du monde étaient organisés.

Pour une qualification pour les championnats du monde les deux meilleurs résultats comptaient et il fallait avoir au moins 2 fois la qualification « très bien » et 490 points d'au maximum 640 points possible.

La CTAMO ne voudrait rien changer à ces conditions.

Mais elle voudrait organiser seulement deux concours éliminatoire au lieu de trois et en plus prendre en considération le résultat du championnat suisse de l'année précédente.

**La demande est approuvée à grande majorité.**

## **Demande 14, CTAMO, règlement Agility**

Les modifications dans le règlement Agility et la demande pour le nouveau règlement obstacles Agility sont indirectement liés ensemble. Si les modifications dans le règlement Agility étaient approuvées, le règlement obstacles ne sera pas automatiquement aussi approuvé. Si les modifications sont approuvées dans le règlement Agility, ceci signifie seulement que les délégués approuvent un déplacement du part des obstacles dans un règlement séparé. On votera séparément sur les modifications des obstacles dans le point de l'ordre du jour règlement obstacle.

### **Modifications:**

- Aussi dans ce règlement il s'agit d'une correction des prescriptions de publication Hunde et Cyno
- En plus la taille minimum du ring sera augmentée de 600 à 700 m<sup>2</sup> – comme déjà mentionner dans la demande Hundesport Allschwil.
- La longueur maximum du parcours est augmentée de 200 à 220 m, puisque depuis 2015 plus d'obstacles sont permis.
- Un set d'obstacle pour le concours contiendra 14 au lieu de 12 sauts ainsi qu'au moins 2 tunnels rigides.
- La distance d'obstacle à obstacle sera réglée analogue au guidelines FCI.
- Pour les classes 2 et 3 un briefing formel n'est plus obligatoire, à l'exception aux concours spéciaux comme le CS etc.
- Le temps maximum sera modifié, Agility 2 m/s et Jumping 2.5 m/s.
- La modification la plus importante cependant est le déplacement du part complet des obstacles dans un règlement propre d'obstacle. Celui-ci devra correspondre aux nouvelles prescriptions pour les obstacles de la FCI. Des divergences à ce règlement obstacle ainsi que les règlements de transition pour les obstacles qui ne correspondent plus aux prescriptions sont également réglés dans ce nouveau règlement obstacle. Cette mesure/modification était déjà prévue pour la CD 2015. Mais puisque à l'époque la FCI n'avait pas encore un propre règlement obstacle séparé, la réalisation a été remise à la CD 2018.
- La table a été biffée, aussi selon le règlement FCI.
- Sous article 8 la mensuration des chiens qui se trouve à la limite d'une taille de catégorie est fermement réglée. Ceci analogue à l'action de renouvellement de mensuration déjà faite en 2017. A l'avenir les chiens qui doivent changer dans une autre catégorie après un renouvellement de mensuration ne perdent plus les résultats et la classe de performance. Les résultats et les classes de performances restent valables aussi dans la nouvelle catégorie.
- L'obstacle d'arrivée peu à l'avenir aussi être le saut double.

L'entrée en vigueur des modifications du règlement Agility sera pour le 01.01.2019.

Urs Inglin, Underdogs: Urs mentionne la taille du ring de 700 m<sup>2</sup>. Il veut un vote séparé sur ce part.

Philip Müller, Agilit'asion: Philip voit une contradiction entre Art. 2.1 d dernière phrase et le règlement obstacle. Il faut biffer cette phrase. Art. 3.4.8 il y a encore 4 – 5 éléments, selon le règlement obstacle seulement 3 (medium) respectivement 4 éléments (large). Art. 9.1 la table doit être biffée. Art. 9.1 Philip dit que le tunnel souple ne peut être fait seulement une fois selon le règlement FCI.

Les objections de Philip sont correctes et seront intégrées selon Remo dans le nouveau règlement.

Fredy Surber, ATN Hasli Flyer: Fredy souligne qu'auparavant qu'il y avait déjà A, B, C 22 obstacles. Il veut à l'avenir seulement 12 sauts.

Peter Feer souligne que le règlement FCI a 14 sauts.

Patrick Bucher, AT Crazy Runners: Les résultats à l'étranger doivent encore être intégrés dans le règlement. Remo souligne que tout d'abord la demande doit être approuvée.

Philip Cottet, Hundesport Allschwil: explique pourquoi il faut y avoir 14 sauts à l'avenir.

Karl-Heinz Krause, AT Lichtenstein: souligne encore une fois que la table doit être biffée, ce qui est correct.

Sibylle Knoll, AT Champion Dogs: demande pourquoi il faut encore voter sur les m2. Remo explique qu'il s'agit de deux demandes indépendantes (Hundesport Allschwil 750 m2 ; CTAMO 700 m2).

Fredy Surber, ATN Hasli Flyer: questionne la chaine dans le pneu.

Peter Feer souligne que ceci sera traité dans le prochain règlement Agility obstacle.

**La demande d'augmenter la taille du ring à 700 m2 est refusée. La taille du ring reste inchangée à 600 m2.**

**Les autres modifications dans le règlement Agility sont approuvées avec grande majorité.**

### **Demande 15, CTAMO, règlement Agility obstacles séparé**

Ce nouveau règlement est le déplacement de l'article correspondant du règlement Agility. Avant Art. 3. Déjà en 2015 on avait l'intention d'adopter le règlement obstacle FCI sans modifications. Malheureusement les spécifications obstacles FCI n'étaient pas encore définies.

Le nouveau règlement Agility obstacle est pratiquement adopté pour 100% (avec quelques suppléments) des directives obstacles FCI du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

A côté des explications introductives concernant la sécurité des obstacles et la tolérance de mesurage, le règlement se divise en les sections « Dessins et règles » et « Indications de construction » avec recommandation pour chaque obstacle.

En plus la CTAMO a défini des suppléments spécifiques pour la Suisse, face aux directives FCI.

Pour le mur ce sont les éléments jetables clos en bas, pour le saut double des barres divisibles et pour les tunnels le nombre de sac à sable par mètre courant + 1. Ceci encore pour plus garantir la sécurité du chien.

Avec ce règlement quelques modifications seront nécessaires aux obstacles.

Pour donner aux clubs assez de temps pour ces modifications et pour quand même intégrer ces modifications concernant la sécurité aussi vite que possible, des délais de transition seront valables.

Jusqu'au moins le 1<sup>er</sup> janvier 2019 les modifications devront être faites au pneu, au saut en longueur, aux obstacles de zone de contact et aux tunnels rigides et souples.

Un délai de transition bien plus long, c'est-à-dire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, est valable pour les modifications des sauts concernant les mesures de la distance verticale de la pointe jusqu'au début de l'élément en biais, de la longueur des pieds et de la distance maximum des liteaux dans

les oreilles. Beaucoup de sauts très répandus et vieux ont des mesures très diverses. Selon la CTAMO, le facteur de sécurité est ici moins critique.

Ce délai de transition est aussi valable jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 pour la même raison pour l'épaisseur maximum du cadre de 0.8 cm, les pieds de soutien inclus.

Le Règlement devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2018.

La CTAMO recommande l'approbation de cette demande.

Fredy Surber, ATN Hasli Flyers: a une question sur la chaine verticale du pneu, Fredy fait opposition contre ce pneu.

Peter Feer dit que les chaines peuvent avoir un angle de jusqu'à 45 degré.

Il y a une discussion entre Peter Feer et Fredy Surber. Remo explique que le pneu est depuis des années le sujet de discussion. En conséquence on devrait renoncer au pneu. Mais le règlement FCI ne prévoit pas de renoncer au pneu.

Christine Stoppa, Nordostschweizerische Vereinigung der SKG-Sektionen: voudrait s'avoir ce que signifie le passage „le pneu doit être dans les prochaines cinq années“ et si les pieds peuvent être en métal.

Peter Feer explique que ceci est décrit ainsi dans le règlement FCI.

Christine Stoppa, Nordostschweizerische Vereinigung der SKG-Sektionen: veut en plus savoir si dans un concours on peut utiliser des tunnels de différents matériaux.

Peter Feer dit qu'il est permis d'utiliser dans un parcours des tunnels de différents matériaux.

Philip Fröhlich explique qu'en Allemagne c'est réglé différemment. Dans un parcours seul des tunnels de mêmes constructions sont permis.

Remo explique que cette question ne peut pas être traitée ici comme demande.

Christine Stoppa voulait seulement faire une suggestion.

Philip Glur, Border Collie Club Schweiz: Philip veut savoir s'il existe des délais de transition pour l'homologation des obstacles.

Remo confirme qu'il y aura des délais de transition.

Peter Feer dit que le système IT n'est pas encore près. Le club doit mettre à disposition des obstacles conformes au règlement. Il n'y aura plus des étiquettes vertes. Les juges doivent signaler à l'organisateur les obstacles non conformes.

Philip Müller, Agilit'asion: Philip veut savoir si le départ et l'arrivé ne doivent plus être marqués. Philip voudrait qu'aussi les couleurs des obstacles de contact soient réglées selon FCI. Il trouve que les délais de transition sont très courts.

Philip Fröhlich dit que Peter Feer a défini les délais de transition. Philip propose d'adapter les sauts généralement pour 2021. Pas d'opposition du côté des délégués.

Pascal Maroux, Société Cynologique Yverdon et environs: dit que son club a du modifié 10 x les obstacles dans environ 30 ans. Pascal trouve ceci pénible, aussi du côté financier. L'année dernière ils ont acheté des nouveaux obstacles selon le vieux règlement. Maintenant ils devraient de nouveau acheter des nouveaux obstacles.

Remo souligne que les prescriptions des obstacles doivent être conformes avec le règlement FCI.

Brigitte Hegnauer, Agility RossoBlu: Brigitte veut savoir quels obstacles ont quel délai de transition. Elle veut savoir si les traverses aux zones de contact sont encore autorisées.

Alois Bamert, HS Pfannenstil: pose la demande que les obstacles homologués aujourd'hui puissent encore être utilisés pendant cinq ans.

Sibylle Knoll, Champion Dogs: voudrait reculer toutes les modifications pour 2021. Ils ont récemment fait l'homologation.

Philip Müller, Agilit'asion: demande si quelqu'un a un slalom avec des barres en bois. Il voudrait le biffer pour cause de sécurité.

Peter dit qu'il a noté tous les inputs des délégués et qu'il les communiquera à la FCI.

Remo explique que les délais sont corrects comme ils sont décrits. On votera sur le règlement dans la forme proposée ; on ne discutera pas sur les objections proposées autrement on n'arriverait jamais à un but.

**La demande de la CTAMO concernant le Règlement Agility Obstacle est approuvée à grande majorité.**

### **Demande 16, CTAMO, Règlement CSPC**

Sous 3.2 le passage doit être biffé que par club au maximum 6 teams respectivement au maximum 4 teams par catégorie peuvent y participer. On a vu qu'une telle prescription n'est pas nécessaire.

En plus sous 4.3 la classification lors d'égalité de points dans l'estafette est bien réglée et sous 5.1 le règlement de mutation pour l'équipe tenant le titre.

**La demande de la CTAMO pour modification du Règlement CSPC est approuvée à grande majorité.**

### **Demande 17, CTAMO, Règlement Championnats internationaux**

Dans le règlement présent toute la qualification CM Agility est de nouveau réglée. Les conditions d'admission ne changent pas.

Le mode de qualification actuel a fait ses preuves pendant toutes ces années. Il devrait cependant d'urgence être adapté aux temps sous considération des expériences faites pendant les dernières années.

Philip présente le nouveau règlement.

Ce règlement règle les modalités de qualification pour CM Agility de la FCI, Agility European Open et European Open Junior.

Pour les domaines European Open et European Open Junior, la CTAMO ne propose pas de modifications, seul des énonciations ponctuellement corrigées.

Pour la procédure de la sélection nationale pour CM Agility FCI, la CTAMO propose un règlement remanié.

### **Explications**

Le mode actuel valable date seulement de 2015, mais dans sa structure est de l'année 2010 et plus tôt. En 2010 on a rajouté au règlement l'évaluation de combinaison. Depuis il y a eu seulement des modifications marginales, surtout dans le domaine administratif et pour l'organisation.

Depuis 2010 le sport agility s'est encore fortement développé. Les modifications suivantes ont une conséquence directe sur le CM respectivement une influence sur notre sélection nationale :

- Réintroduction du résultat à biffer lors du CM pour l'évaluation de l'équipe
- Les sportifs Agility et leurs chiens ont fait des développements techniques énormes
- Nouvelle augmentation de la vitesse de course (mot-clé „running contact“)

## **Quelles sont les conséquences principales de ces aspects pour les participants au CM?**

### **CM évaluation de l'équipe**

Même avec 2 x 4 épreuves sans fautes une médaille n'est pas garantie. Grâce au résultat à biffer, on peut se permettre un plus grand risque, il doit même être pris en considération pour pouvoir être dans ceux obtenant une médaille. La somme des temps de parcours évalués a extrêmement augmenté.

### **CM évaluation individuelle**

Il n'est plus possible de chercher une bonne stratégie. Il faut y avoir des teams qui soient prêts pour une haute vitesse sans fautes. Sans « runnings » un team n'a plus de réelle chance d'obtenir une première place dans la liste totale des résultats.

## **Où se trouve la Suisse avec son mode de qualification ?**

Le mode actuel 2015 est fort et même un peu trop orienté à récompenser surtout des teams constants.

Pendant les qualifications CM, les épreuves « sans fautes » et aussi peu de disqualifications possibles comptent bien plus que quelques épreuves de rêve. La suite est que les teams expérimentés ne courent rarement à leur limite pendant les qualifications, ils veulent simplement une épreuve « sans fautes ».

L'équipe nationale se compose donc pour la plus grande part de teams du type « coureur classique d'équipe », complétée de quelque team vite.

Sont cependant exigé des teams qui, le jour X, puissent montrer leur meilleure performance – donc pas de fautes et une vitesse top – même sous une grande pression. Il n'est pas important si le jour X soit le jour de la qualification ou le jour du CM.

## **Quand est-ce que la direction de l'équipe nationale et la scène Agility sont heureuses?**

Simplement dit: Des rangs dans les premiers au CM, si possible des médailles!

Ceci présuppose une composition équilibrée de l'équipe nationale, c'est-à-dire des teams sûres et vite pour « l'équipe » et des teams vite qui prennent des risques pour les « individuels ».

Avec le mode 2015, en premier lieu se qualifient des teams sûrs pour l'équipe, une déclaration un peu pointu.

Le dilemme : ce serait l'idéal de faire deux qualifications, une pour les épreuves d'équipe et l'autre pour les épreuves individuelles. Seulement ce ne peut pas être réalisé en un temps raisonnable.

### **Mode 2019**

Avec le mode 2019 proposé, la CTAMO s'approche beaucoup de cette vision idéale.

Le déroulement est présenté.

## Qualifikation

2 Weekends CHF 160.--	Kl./ Cl. 3	<u>pro Tag / par jour:</u> 1 Agility 1 Jumping  + 4x Kombi : 100%	<b>a) 2 "sichersten" Teams pro Kategorie</b> <b>2 teams "les plus sûr" par catégorie</b> <b>--&gt; WM "Mannschaft" / CM "équipes"</b>  <b>b) Top-100 Teams</b> <b>--&gt; Final-Meeting</b>
--------------------------	------------	---	---

## Final

1 Weekend CHF 120.--	Top 100  60 Large 20 Medium 20 Small	<u>Tag / jour # 1:</u> Jumping 1 Agility 1 Jumping 2  <u>Tag / jour # 1:</u> Agility 2 Jumping 3 Agility 3  + 3x Kombi : 25%	<b>a) 9 Teams "Einzel" / "individuel"</b> <b>--&gt; 5 Large + 2 Medium + 2 Small</b>  <b>b) 2 "schnellsten" Teams pro Kategorie</b> <b>2 teams "les plus rapide" par catégorie</b> <b>--&gt; WM "Mannschaft" / CM "équipes"</b>
-------------------------	--	--	--

## Concours de qualification

- La phase de qualification dure deux weekends (totalemment 4 participations).
- Sont exigées des épreuves sans fautes, une haute constance et sécurité.
- Output après les concours de qualifications:
  - les 100 meilleurs teams se qualifient pour la finale
  - les 2 meilleurs teams par catégorie se qualifient fixe pour le CM pour « l'équipe »
  - pour les Small & Medium les rangs 3 sont les teams de réserves pour « l'équipe »

## Concours finaux

- La finale dure un weekend (totalemment 6 participations).
- Sont exigées des épreuves sans fautes, vitesse, goût du risque.
- Output après les concours finaux:
  - Les 5 meilleurs Large, 2 Medium et 2 Small se qualifient fixe pour le CM « individuel »
  - Les meilleurs 2 teams par catégorie se qualifient fixe pour le CM pour « l'équipe »

## Résumé

La répartition de toute la qualification en deux phases rend possible de poser dans la première phase une base sûre pour le concours « équipe ».

Entre les teams obtenant régulièrement des points dans les qualifications, les teams les plus vites se qualifient pour les concours finaux.

Aux concours finaux les plus vites se battent pour les places au CM pour « individuel ».

Les teams top seront récompensés avec une possibilité de participation supplémentaire pour « l'équipe ».

La CTAMO recommande d'approuver cette demande.

Heidi Erhart, Flying Dogs: veut savoir si les teams top des deux premiers weekends qui se qualifient seront vraiment des coureurs d'équipe ou s'ils peuvent aussi se qualifier comme coureurs individuels.

Philip Fröhlich explique: Si le même team est de nouveau sur le rang 1, il fera les deux. Si un membre de l'équipe manque, quelqu'un de la qualification de l'équipe avance.

Philip Cottet, Hundesport Allschwil: veut savoir qui avance en cas d'une double qualification pour individuel et équipe.

Philip Fröhlich explique qu'il n'est nulle part écrit qu'on doit utiliser le contingent complet. En cas de l'approbation du règlement ceci pourrait encore être fixé.

Christine explique qu'au moins 5 et au maximum 7 chiens Large peuvent participer au CM.

Philip Cottet, Hundesport Allschwil: voudrait clarifier le cas de qualification de plus de deux chiens avec le même conducteur.

Philip Fröhlich explique que c'est comme jusqu'à présent.

Philip Cottet, Hundesport Allschwil: Art 2.8.1 ne comprend pas l'idée pourquoi d'autres personnes peuvent être invitées à côté des membres de l'équipe nationale.

Philip explique que ceci a été pris du vieux règlement. Il existe une arrière-pensée.

Philip Müller, Agilit'asion: Art. 2.9 devrait être modifié, Franc CM par participants devrait être modifié en Franc CM par licence.

Remo dit qu'il s'agit de „par licence“.

Philip pense que ce passus devrait être biffé, car le franc CM est réglé dans la directive.

Remo souligne qu'en particulier ce règlement mettra une fin à la discussion sur les membres de l'équipe nationale qui est menée chaque année sur le point « qui peut participer à quoi ».

**La demande de la CTAMO est approuvée à l'unanimité.**

### **Divers, demande refusée au préalable du Hundesport Allschwil**

Une demande du Hundesport Allschwil a dû être refusée après une évaluation juridique à cause de manque de compétence de décision de la conférence des délégués. La demande demandait de la CTAMO de devoir mener des discussions d'admissions avec le Comité Olympique National. De telles discussions sont cependant seulement dans la compétence du comité central de la SCS. Ceci est réglé dans les statuts des SCS. Il représente la SCS vers dehors.

Cependant la CTAMO est prête de s'informer sur une base facultative et sans engagement sur les conditions d'admission auprès du Comité olympique national jusqu'à la prochaine conférence des délégués et de faire aussi une démarche auprès du comité central de la SCS.

## 8. DIVERS

La prochaine conférence ordinaire des délégués aura lieu au même endroit le 20.03.2021. Seront valables les mêmes conditions que comme chaque fois. Les demandes et candidatures pour la CTAMO doivent être présentées jusqu'au 31.12.2020 auprès de la CTAMO.

### Conditions de demandes pour 2021:

Remo prie les délégués de ne pas présenter des demandes collectives, mais de présenter une demande séparée pour chaque modification du règlement. En plus les demandes devraient contenir les nouvelles énonciations correctes dans les règlements correspondants ainsi que l'indication de l'article à modifier. Malheureusement ceci n'a pas été fait par tous les demandeurs pour cette CD.

Remo remercie pour le soutien et la compréhension.

### Questions finales:

Brigitte Hermann, Border Collie Club Schweiz, propose: Le CS Obedience devrait avoir lieu au plus tôt début septembre ou même dans le 4<sup>ème</sup> trimestre afin que les chiens aient un peu de temps pour se reposer.

Brigitte Hegnauer, RossoBlu: veut savoir à partir de quand que les règlements entrent en vigueur.

Le règlement Agility et le Règlement international entre en vigueur le 1.1.2019. Les autres règlements sont valables à partir du 1.5.2018. Les règlements doivent encore être approuvés par le comité central.

Remo remercie les délégués pour leur comportement discipliné pendant la conférence des délégués d'aujourd'hui. Ceci a beaucoup contribué à un déroulement réglé et rapide.

En plus il remercie les délégués aussi au nom de la CTAMO d'avoir, pour le plus grand part, suivi les recommandations de la CTAMO. Pour la CTAMO c'est une preuve de confiance pour son travail. La CTAMO s'efforcera aussi à l'avenir d'accomplir son travail à la satisfaction et le bien-être de tous.

Remo Müller ferme la conférence des délégués de cette année, prend congé comme président de la CTAMO et remet sa fonction à son successeur Erich Schwab.

Hämikon, 17 mars 2018



Remo Müller  
Président CTAMO



Barbara Feer  
Procès-verbal